

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION GRENOBLOISE
ELABORATION DU SCOT : TRAVAUX 2009**

Année 2009												Année 2010										
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M						
Phase « stratégie et moyens » <ul style="list-style-type: none"> • Communautés d'acteurs, Séminaire SCOT, Comités syndicaux • Production d'un document de synthèse 																						
							Phase « projets des territoires » <ul style="list-style-type: none"> • Travail de terrain avec les communes et EPCI • Présentation en Séminaires SCOT/ Comités syndicaux selon les avancées • Production d'un document de synthèse 															
Concertation et débats pour un « SCOT participatif » <ul style="list-style-type: none"> • Réunions avec les personnes publiques associées • Réunions auprès des élus municipaux dans chaque secteur • Organisation de rencontres avec les Conseils locaux de développement, les associations de quartiers ... (→ Contact LAHGLO : lahglo@laposte.net) • Dispositif « panel de citoyens » • Réunions et débats publics aux temps forts de l'élaboration du SCOT 																						
Document SCOT <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des documents constitutifs du SCOT : → Rapport de présentation, PADD, DOP. → Construction de ces documents : à l'appui des travaux des phases « Stratégies et moyens », « projets des territoires », de l'évaluation environnementale et de l'étude SCOT / Emission de gaz à effet de serre et du dispositif de concertation 							Débat						Arrêt									
							sur						du									
							le						projet									
							PADD						SCOT									

Séminaire SCOT : lieu de débat pour les élus du Syndicat mixte pouvant accueillir selon l'avancée des travaux et les thèmes débattus des personnes publiques associées et d'autres acteurs de l'aménagement du territoire.

Comité syndical : instance de décision et délibérative du Syndicat mixte du Schéma directeur.

Rapport de présentation (où en est le territoire ? Que voulons-nous en faire au travers du SCOT ?)

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) (quel est le projet politique des élus pour le territoire à horizon 20-30 ans ?)

Le document d'orientations et de programmation (DOP) (Comment décliner le projet ? Quelles règles communes se donner ?) (Document opposable)